

Réforme du code du travail : le SNPTES appelle les personnels à peser sur les négociations en cours

Publié par le SNPTES

Sans réelles négociations préalables, le gouvernement a tenté d'imposer une réforme du Code du travail. L'avant-projet de loi Travail dit loi « *El Khomri* » du nom de la ministre concernée devait être présenté au Conseil des ministres le 9 mars. Suite à de vives critiques et à la pression de l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement a été contraint d'ouvrir des négociations et de reporter au 24 mars la présentation de cet avant-projet de loi au Conseil des ministres.

Le SNPTES est une organisation réformatrice qui ne peut se contenter d'exiger le retrait de cet avant-projet de loi, sans s'efforcer de négocier pour rejeter les dispositions néfastes, mais de maintenir les mesures favorables aux salariés et même de tenter de faire prendre en compte certaines revendications non prévues par le texte actuel. Il ne faut pas pour autant relâcher la pression. C'est la raison pour laquelle, le SNPTES et le SGEN-CFDT "appellent leurs adhérents et tous les agents de leurs champs professionnels à peser sur le processus de négociation pour qu'il aboutisse à la présentation, le 24 mars prochain, d'un projet de loi qui soit porteur de modernisation sociale et de progrès pour les salariés".

En clair, pour le SNPTES, les adhérents et personnels restent libres de participer aux actions de leur choix (9 mars, 12 mars, pétition, etc.), mais la revendication du SNPTES n'est pas, pour l'instant, de demander le retrait de cet avant-projet, tant que nous ne connaissons pas la version définitive qui sera présentée le 24 mars, après négociations. Après cette date, il est possible que le SNPTES change de position, si les négociations n'ont pas permis d'aboutir à de réelles avancées.

Choisy-le-Roi, le 07 mars 2016

